



HAL
open science

Les évolutions de la coexistence confessionnelle à Badonviller (1580-1625)

Gaëtan Dechoux

► **To cite this version:**

Gaëtan Dechoux. Les évolutions de la coexistence confessionnelle à Badonviller (1580-1625). *Annales de l'Est*, 2015, 1, pp.143-159. hal-02453733

HAL Id: hal-02453733

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02453733>

Submitted on 24 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Les évolutions de la coexistence confessionnelle à Badonviller (1580-1625)

Badonviller est une petite ville (un peu plus de 700 habitants à la fin du XVI^e siècle), mais siège du pouvoir en tant que capitale du comté de Salm ayant pour spécificité d'avoir deux comtes à sa tête¹. Géographiquement, le comté de Salm se trouve au sud du comté de Sarrewerden et aux marges de la fameuse « dorsale catholique » définie par R. Taveneaux². C'est un lieu de friction, de porosité et d'échanges confessionnels, même si c'est un concept qui privilégie davantage l'aspect religieux que le politique. Cette zone est surtout un lieu privilégié de la reconquête catholique. Badonviller n'est pas tout de suite un lieu de concentration des moyens de lutte contre le protestantisme. Malgré tout, elle le devient progressivement avec la multiplication des missions à la fin des années 1610 et dans les années 1620. Finalement, le comté de Salm semble être à côté, en marge, au moins temporairement, de cette « dorsale catholique », car outre le fait qu'il y a une communauté protestante (ce n'est pas un cas unique dans cette zone), cette dernière est soutenue par un prince, lui-même protestant. En effet, deux familles règnent sur cette Terre de Salm, celle que l'on appelle communément, des rhingraves et celle dite des comtes de Salm. D'un point de vue politique, les rhingraves et les comtes ont le titre de « Comte de Salm » et les mêmes pouvoirs. Mais les sources, pour des raisons pratiques, différencient les deux familles avec les termes de « rhingrave » et de « comte ». Jusqu'en 1598, les deux branches ont la souveraineté indivise sur toutes les terres du comté de Salm. Nous utilisons le terme de « souveraineté » car les deux princes sont seigneurs régaliens, ont le droit de haute, moyenne et basse justice, et peuvent frapper monnaie. Mais le comté de Salm est une terre d'Empire, car il est dit que c'est « un fief immédiatement mouvant du St Empire »³. Après 1598, les choses évoluent un peu, car un partage a lieu et chaque comte obtient son propre « lot », tout en continuant d'être sous l'immédiateté d'Empire. Pour ce qui est de Badonviller, la ville est divisée en deux. Mais l'originalité du comté ne s'arrête pas là, puisqu'il faut également y ajouter une coexistence

¹ Pour ces chiffres et pour une étude plus approfondie sur Badonviller et sur la coexistence confessionnelle qui s'y met en place, voir Dechoux, Gaëtan, *Protestants et catholiques à Badonviller et ses environs. Les aspects socio-confessionnels de la coexistence (1555-1625)*, sous la direction de Frédéric Meyer, mémoire de Master 2, Université de Lorraine, 2014.

² Taveneaux, René, « Les prémices de la réforme tridentine », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 75, 1989, p.205-213 ; voir aussi Deregnacourt, Gilles ; Krumenacker, Yves ; Martin, Philippe ; Meyer, Frédéric (dir.), *Dorsale catholique, Jansénisme, Dévotions : XVI^e-XVIII^e siècles. Mythes, réalités, actualité historiographique*, Riveneuve éditions, Paris, 2014.

³ Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle (ADMM) 3 F 172.

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

confessionnelle à tous les niveaux de la société. En effet, les rhingraves se sont convertis au luthéranisme dès ses débuts, alors que la branche des comtes de Salm est restée fidèle à Rome. C'est le rhingrave Philippe-François (1518-1561) qui fait venir les premiers pasteurs réformés dans le comté⁴, car c'est bien le calvinisme qui l'emporte et non le luthéranisme. On peut avancer deux explications à cela. La première est la place de la langue. En effet, c'est une région francophone, il est donc naturel que ce soit la Réforme francophone qui s'y installe (même si cela n'est pas systématique). La seconde explication se trouve dans l'étude de l'encadrement des fidèles. En effet, le choix du calvinisme est également lié à la personnalité des pasteurs et à leurs formations⁵. Par exemple, on trouve Jean Figon (qui est passé par Genève) ou encore Jean de la Chasse (organisateur de l'Église de Meaux, puis de Montpellier, et que l'on trouve ensuite à Metz) et qui sont donc des pasteurs calvinistes. Cela permet alors de retrouver des réformés et des catholiques dans toutes les institutions et jusqu'au plus bas de la « pyramide sociale », c'est-à-dire chez les laboureurs, les artisans ou encore les manœuvres. C'est à partir du milieu des années 1560 que s'institue la communauté réformée à Badonviller. On devine notamment la présence d'un consistoire à travers plusieurs indices. Par exemple, en 1597, Etienne le Clerc, habitant de Badonviller, est désigné comme « ancien » et deux ans plus tard, il est désigné comme « diacre »⁶.

La chronologie choisie s'explique par le fait que c'est dans ces années 1580 que l'on voit s'amorcer un début de changement des rapports de force entre les deux communautés confessionnelles. En effet, on s'aperçoit que les protestants s'enrichissent de plus en plus et donc leur place au sein de la ville évolue. La date de 1625 correspond à la fin officielle de la coexistence dans le comté de Salm, avec l'édit du 12 mars 1625 prohibant l'exercice du calvinisme dans tout le comté de Salm. Entre ces deux dates, deux autres moments sont importants : le mariage, en 1597, entre Christine de Salm († 1628) et François de Vaudémont († 1632), l'un des fils de Charles III, mais aussi futur duc de Lorraine François II et père du futur Charles IV. Or, Christine de Salm est l'héritière des droits de son oncle, le comte Jean IX de Salm († 1600). De ce fait, une partie des droits sur le comté de Salm passe alors à la maison de Lorraine, ce qui a des conséquences importantes au niveau confessionnel, car c'est avec François de Vaudémont que le comté entre, progressivement, dans la Réforme tridentine. La deuxième date importante est celle de la mort du rhingrave Frédéric, en 1608, et

⁴ Schaudel, Louis, *Les anciennes et l'actuelle églises de Badonviller*, imprimerie Poupin-Wernert, 1932, p.30.

⁵ Châtellier, Louis, *Les Réformes en Lorraine (1520-1620)*, Presses universitaires de Nancy, Nancy, 1986, p.68.

⁶ Archives Municipales de Sainte-Marie-aux-Mines (AMSMM) GG 61.

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

l'avènement de son fils Philippe-Othon qui s'est converti, en 1591, au catholicisme⁷. Ce qui fait qu'en 1608, nous avons deux comtes catholiques alors que plus de 50% de la population est protestant.

L'objectif de cet article sera donc de voir quelles sont les évolutions de la coexistence, notamment d'un point de vue socio-confessionnelles, de Badonviller entre la fin du XVI^e siècle et 1625. Mais aussi quels sont les liens entre ces évolutions et les questions d'identités et de frontières confessionnelles. En effet, il ne faut pas oublier l'importance des réalités sociales dans la construction de la frontière religieuse⁸. De plus, les questions d'identités seront également importantes dans cette étude car l'on tentera de comprendre la coexistence confessionnelle d'un point de vue social et identitaire. Pour cela, nous verrons deux phases autour de la date charnière de 1608.

1. *Vers une domination protestante (des années 1580 à 1608) ?*

1.1. La possession des moyens de production

D'un point de vue démographique, en 1589, la population protestante est devenue majoritaire et les chiffres tournent tous autour de 55% de protestants au sein de la population⁹. On a donc une domination (mais pas un écrasante) de la population protestante par rapport à celle catholique. Mais une domination démographique n'est pas forcément synonyme d'une domination économique et sociale. La richesse provenant de la terre, il nous faut étudier qui la détient et qui possède les moyens de production que sont, notamment, la charrue. Pour cela, il faut repérer les laboureurs, ce que nous pouvons faire à travers l'étude du paiement des rentes de charrue et de bétail. D'ailleurs, précisons-le tout de suite, à travers ces documents nous pouvons nous rendre compte qu'à Badonviller les laboureurs sont des « moyens »¹⁰, c'est-à-dire des exploitants ayant une charrue, une demi charrue voire un quart de charrue. Concernant ce terme de « charrue », il définit à la fois l'outil mais également une surface, une superficie agraire. De plus, accoler ce terme à un nom c'est signifier que le métayer est propriétaire d'une partie de terre, ce qui nous permet d'essayer de voir qui détient cette richesse. Nous pouvons alors voir l'évolution progressive de la communauté réformée au

⁷ Calmet, Augustin, *Notice de la Lorraine*, tome 1, Chez M^{me} George, Lunéville, 1840, p.60.

⁸ Jalabert, Laurent, « Les confessions au village : différences religieuses et structures sociales dans le monde rural germanophone à l'époque moderne. L'exemple du comté de Sarrewerden (XVII^e-XVIII^e siècles) », in Forclaz, Bertrand (dir), *L'expérience de la différence religieuse dans l'Europe moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, éditions Alphil-Presses universitaires suisses, Neuchâtel, 2013, p.189-205.

⁹ ADMM B 9033.

¹⁰ Terme emprunté à Audisio, Gabriel, *Les français d'hier. Des paysans (XV^e-XIX^e siècle)*, tome 1, Armand Colin, Paris, 1998 p.257.

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

détriment de celle catholique, puisqu'en 1566, les réformés possèdent 4,25 charrues contre 12,25 pour les catholiques¹¹. Pour obtenir ces chiffres, nous avons croisé les listes des rentes de charrue avec le registre des baptêmes protestants de Badonviller¹². Ce registre commence en 1567, de ce fait, les personnes que l'on trouve dans le registre n'étaient pas forcément converties en 1566, mais cela nous donne une certaine idée de la situation. En 1589, les protestants ont 5,25 charrues et les catholiques 7,5¹³. On a lors une très légère progression pour les calvinistes, mais, surtout, une grosse baisse chez les catholiques liée notamment à un contexte difficile avec le passage de troupes mais aussi une « contagion de peste » en 1588-1589¹⁴. On peut également supposer qu'il y a eu des conversions et il ne faut pas oublier la difficulté d'évaluer correctement la proportion de calvinistes et de catholiques en 1566. On a donc une dynamique favorable à la communauté réformée et qui se voit encore plus en 1605 car elle détient 3 charrues contre 1,75 pour les catholiques, tout en sachant qu'on se trouve après le partage de 1598, et donc que ces chiffres ne concernent que les sujets du comte de Salm (et non ceux du rhingrave), ce qui explique cette baisse du nombre total de charrues¹⁵.

Ces chiffres nous montrent donc un certain dynamisme de la communauté calviniste au contraire de celle catholique qui connaît un certain « déclin », ou, en tout cas, un ralentissement de son activité économique. Les réformés réussissent, progressivement, à s'emparer de la richesse que représente la possession de la terre et cela montre qu'ils ont réussi à s'insérer dans le circuit d'acquisition des terres¹⁶. D'un point de vue identitaire, cela est très important puisque c'est une victoire de l'identité protestante. Ils sont alors très présents dans la société de Badonviller et le fonctionnement de la ville. Ce sont des personnes avec qui il faut désormais compter. Cela est d'autant plus important en 1605 lorsque l'on se souvient que l'un des comtes, depuis cinq années, est François de Vaudémont, un membre de la famille ducale de Lorraine.

Cela complexifie également les relations et les frontières qui existent entre les deux communautés. En effet, le laboureur ne travaille pas lui-même dans son champ, il fait venir des manœuvres. Or il faut savoir que, dans le comté de Salm, la Réforme s'est diffusée à tous les niveaux de la société, et même chez les manœuvres. Par exemple, en 1589, à Sainte-Pôle

¹¹ ADMM B 9027.

¹² AMSMM GG 61 pour le registre.

¹³ ADMM B 9033.

¹⁴ ADMM B 9033.

¹⁵ ADMM B 9048.

¹⁶ Jalabert, Laurent, « Les confessions au village », *art. cit.*, pour comparaison avec le comté de Sarrewerden sur ces questions de concurrences confessionnelles autour de la possession de la terre.

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

(un village à un peu plus de cinq kilomètres à l'ouest de Badonviller), il y en a vingt-trois qui sont catholiques contre dix-huit protestants¹⁷. On trouve alors ici les fluctuations des frontières car le « manouvrier » va travailler pour un laboureur et il va le voir comme tel et pas forcément comme un catholique ou comme un protestant. Mais, dans le même temps, pour un laboureur protestant, faire travailler un catholique c'est aussi une manière de montrer la victoire du protestantisme et la supériorité de sa communauté.

Nous venons donc de voir que les protestants obtiennent une plus grande richesse foncière, mais que cela s'est fait progressivement. Si l'on regarde maintenant le paiement de la taille, la chronologie est légèrement différente. La taille, est un impôt « cottisé sur ch[ac]un bourgeois » de Badonviller¹⁸. Les deux comtes (puis chaque comte séparément, après 1598, et pour leurs sujets) définissent un montant qui est ensuite réparti entre les différents sujets selon leur richesse (non compris les nobles et les francs comme le maire par exemple). Cela nous montre qu'il existe alors une administration relativement bien établie et efficace, capable, chaque année, de juger du niveau de vie de chacun. Concernant les années entre 1580 et 1608 (période qui nous intéresse pour notre partie), nous n'avons que deux listes des habitants payant cet impôt, celle de 1589 et celle de 1605. Pour la première, la communauté protestante paye un peu plus de huit cent gros de taille ce qui fait qu'elle supporte environ 70% de cet impôt (contre donc 30% pour la communauté catholique)¹⁹. De plus, parmi l'ensemble des sujets qui payent plus de dix gros de taille, 70% sont protestants²⁰. On a alors une communauté protestante plus aisée car elle supporte le poids de la majorité de cet impôt et que, parmi les sujets les plus riches, la majorité sont des réformés. On retrouve ce rapport de force en 1605 (pour les sujets du comte de Salm uniquement) et qui penche encore davantage en faveur des calvinistes puisqu'ils payent 77% de la taille et plus de 80% des sujets qui payent plus de dix gros de taille sont protestants²¹.

Si l'on compare ces chiffres avec ceux des rentes de charrue, on peut se rendre compte d'une chronologie légèrement différente qui nous montre alors que la richesse protestante ne repose pas, dans un premier temps, sur le sol. Elle provient d'autres activités que sont le commerce et surtout l'artisanat. Pour ne prendre qu'un exemple, les réformés dominent la

¹⁷ ADMM B 9033, nous avons comparé les noms des listes en question avec le registre des baptêmes protestants (AMSMM GG 61).

¹⁸ ADMM B 9033.

¹⁹ *Ibid.*, pour ces chiffres.

²⁰ 12 gros valant 1 franc barrois. Notamment selon Cabourdin, Guy, *Encyclopédie illustrée de la Lorraine. Les temps modernes. 1. De la Renaissance à la guerre de Trente Ans*, Presse universitaire de Nancy, Nancy, 1991, p.21.

²¹ ADMM B 9043 pour les chiffres de l'année 1605.

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

branche artisanale des fabricants d'arquebuses, très importante et reconnue à Badonviller. On a donc une communauté réformée qui a réussi à s'enrichir, dans un premier temps, par le commerce et l'artisanat, puis par la possession de la terre. Elle apparaît donc comme ayant un réel dynamisme économique, au contraire d'une communauté catholique qui, sans être sans ressources, connaît certaines difficultés. Cela a donc certaines conséquences sur la coexistence confessionnelle, comme nous allons le voir.

1.2. La question des identités

1.2.1. L'importance des « identités sociales » dans la coexistence

Rappelons que coexister ce n'est pas tolérer²², que vivre avec l'Autre ne veut pas dire l'accepter comme il est, mais c'est accepter de cohabiter, de faire des compromis pour éviter de passer son temps à se battre. De plus, la coexistence est également liée à la perception que l'on se fait de cet Autre. Or cette perception n'est pas toujours, elle-même, liée à la confession. Coexister c'est aussi le fait de voir l'Autre autrement qu'à travers le prisme religieux. De plus, cette coexistence est également en lien avec deux types de rapports : horizontaux et verticaux. Les premiers sont davantage liés à la question des rapports quotidiens, c'est une coexistence, notamment, entre gens de mêmes statuts. Par exemple, on retrouve des protestants et des catholiques dans à peu près tous les corps de métiers (de façon plus ou moins importante) ce qui fait qu'on a une coexistence, et une concurrence, professionnelle, économique et confessionnelle. On retrouve cette « coexistence horizontale » chez les officiers du comté comme les châtelains, car il y en a deux, l'un pour le comte de Salm et l'autre pour le rhingrave. Or ils ne sont pas toujours de même confession. Par exemple, à la fin du XVI^e et au tout début du XVII^e siècle, le châtelain du comte Jean IX (puis de François de Vaudémont qui ne l'a pas changé) est le catholique Dietrich Dietreman, alors que celui du rhingrave Frédéric est le réformé Guillaume Gilles de Verdun. Or, il est prévu

« que les officiers des lad[ite] principauté et dudit comté de Salm feront chaque année en commun au jour qui leur sera désigné les impositions qui seront trouvées justes et raisonnables sur lesdits subjects communs dont chacun domaine fera entrer sa part et moitié librement et independamment »²³.

²² Krumenacker, Yves, « La coexistence confessionnelle aux XVII^e-XVIII^e siècles. Quelques problèmes de méthode », in Boisson, Didier ; Krumenacker, Yves, *La coexistence confessionnelle à l'épreuve. Études sur les relations entre protestants et catholiques dans la France moderne*, Université Jean Moulin-Lyon III, Lyon, 2009, p.107-125.

²³ ADMM 3 F 172, il faut préciser que le rhingrave, en 1623, obtient le titre de Prince du Saint-Empire. Or, ce texte est postérieur à cette date mais explique la situation avant cette même date de 1623, c'est pourquoi l'auteur parle de « principauté ».

Donc, lorsqu'il s'agit de prélever des impositions communes, ou bien de mettre en ferme des droits communs, les comtes sont représentés par leurs officiers respectifs. Ce qui fait que les officiers se côtoient, se rencontrent, dans le cadre de leurs fonctions. De plus, dans les textes qui régulent ces rencontres, on ne fait jamais référence à la confession des uns et des autres. Par exemple, pour les questions de préséance, il est décidé de mettre en place une sorte de roulement. C'est-à-dire que les officiers signeront alternativement. Pendant une année, ce seront d'abord ceux des rhingraves puis l'année suivante ceux des comtes. Même si l'on sait qu'il y a eu des problèmes et que cela n'a pas toujours été respecté²⁴. Mais on se rend bien compte que l'appartenance confessionnelle ne rentre aucunement en ligne de compte.

Mais nous parlions également de « coexistence verticale » qui amène davantage l'idée de rapports de domination. On retrouve notamment cela lorsque le châtelain, qui tient les livrets de compte, doit payer les gages d'un autre officier ou d'un artisan. Par exemple, le 5 décembre 1589, Jean Roy « thuillier », et catholique, confesse avoir reçu du sieur Nicolas Jacob (le châtelain protestant du comte catholique Jean IX de Salm, entre 1572 et 1597) la somme de vingt-sept gros qui correspond à la moitié de quatre francs six gros (l'autre moitié étant payé par le châtelain du rhingrave) « pour sept cent et demi briques communes » qui ont servi à la cheminée du four banal de Badonviller²⁵. On remarque, dans un premier temps, que le comte catholique n'hésite pas à s'entourer d'officiers protestants (c'est surtout vrai avec Jean IX qui fait preuve de beaucoup de pragmatisme). De ce fait, on a une coexistence confessionnelle entre le seigneur et son officier, mais aussi entre l'officier et la population puisque l'artisan de notre exemple est catholique et est payé par un protestant. On a alors un exemple illustrant ces imbrications de frontières. En effet, la frontière confessionnelle s'estompe au profit de la frontière « sociale » au sens où on a, ici, une frontière entre des personnes de rang différents, mais aussi des liens entre les différents personnages qui découlent de leur place au sein de la ville. C'est un artisan payé par le représentant du comte pour un travail qu'il a effectué sur un bâtiment public (en l'occurrence le four banal) et non pas un catholique payé par un réformé au nom d'un catholique.

1.2.2. Le poids de l'identité religieuse

Nous avons donc pu voir que la frontière confessionnelle s'estompe, dans certain cas, au profit de la frontière sociale et cela est souvent lié à un contexte où l'on privilégie les aspects

²⁴ *Ibid.*

²⁵ ADMM B 9033.

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

économiques. Malgré tout, elle ne disparaît jamais complètement. Nous pouvons remarquer l'importance de l'identité religieuse à travers l'étude des amendes et des corporations. En effet, entre 1577 et 1598, nous avons recensé douze conflits entre membres d'une même confession contre cinq entre membres de confessions différentes²⁶. Ce qui fait que 70,5% des conflits se font entre membres d'une même confession. Si l'on dépasse la chronologie de cette partie, nous avons recensé quarante-sept conflits entre membres d'une même confession (64,4%), entre 1603 et 1625 (et uniquement pour les sujets du comte de Salm), contre vingt-six entre membres de confession différentes. Ce qui ressort de cela c'est un certain communautarisme confessionnel, ou, en tout cas, un certain repli sur elles-mêmes des deux communautés. De plus, dans la plupart des amendes qui concernent des personnes de confessions différentes, nous n'avons pas de mentions directes d'une opposition confessionnelle. Il n'est pas explicitement dit que telle personne s'en est prise à telle autre pour des raisons confessionnelles ou religieuses. Finalement, ce communautarisme confessionnel qui s'aperçoit est une limite à l'idée de coexistence et rappelle que la frontière confessionnelle n'est jamais bien loin.

L'étude des corporations va également dans ce sens. En effet, si l'on se penche sur « la hantise et maîtrise des boulangers »²⁷, créée en 1589, on se rend compte qu'elle est largement dominée par les catholiques. Par exemple, en 1590, sur l'ensemble des boulangers cités (sept noms) il n'y a qu'un seul protestant, mais qui n'est pas des moindres puisqu'il s'agit du maître de la corporation²⁸. Le fait d'être à la tête d'une corporation dominée, numériquement, par des catholiques permet d'affirmer l'identité protestante. Malgré tout, par cet exemple, nous retrouvons bien ce communautarisme que l'on a vu avec l'étude des amendes et qui nous permet de nuancer l'idée de coexistence confessionnelle. Cela nous rappelle également que les sujets d'une certaine confession acceptent de vivre avec l'Autre uniquement parce qu'ils n'ont pas le choix et, bien entendu, pas par tolérance (au sens où nous l'entendons aujourd'hui). L'on peut trouver un autre exemple de ce « corporatisme confessionnel » avec l'étude des fabricants d'arquebuses. En effet, à partir du XVI^e siècle, Badonviller acquiert une certaine réputation pour la fabrication d'armes de guerre et de chasse. Elle a pu développer cette industrie notamment grâce à la proximité des forges de Framont qui lui fournissaient les matériaux nécessaires et, en 1616, les arquebusiers demandent et obtiennent l'autorisation

²⁶ Pour les chiffres concernant les amendes nous reportons le lecteur à notre mémoire de Master 2, Dechoux, Gaëtan, *mémoire cité*, plus précisément à la page 68.

²⁷ ADMM B 9034.

²⁸ *Ibid.*

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

d'être érigés en corporation. Or, si l'on se place d'un point de vue confessionnel, ce qui est le plus flagrant, c'est une domination numérique des protestants concernant cette profession, avant et après la création de la corporation. En effet, sur une période allant des années 1550 jusque 1625, nous avons repéré au moins vingt-six protestants « harquebutiers » contre trois catholiques seulement. La Réforme semble bien avoir trouvé un terrain favorable au sein de cette branche de l'artisanat local. Même si, bien entendu, il est toujours difficile de savoir si c'est la Réforme qui a trouvé un terrain favorable ou bien si ce sont les réformés qui se sont tournés vers cet artisanat en particulier. C'est souvent un peu des deux. Notamment, pour cet artisanat, on retrouve deux grandes familles qui dominent, un temps, ce pan de l'économie locale : celle des Wirion et celle des Gallée. De ce fait, la Réforme s'est diffusée dans cette branche artisanale, mais on retrouve également une reproduction sociale de génération en génération. Le fils suit les traces de son père et donc cela participe à la mainmise des réformés sur cette partie de l'artisanat de Badonviller.

Ainsi, l'identité sociale peut prendre le pas, temporairement, sur l'identité confessionnelle et estomper partiellement les frontières religieuses. Cela participe à la mise en place d'une coexistence relativement pacifiée. Mais, dans le même temps, l'identité religieuse des habitants ne disparaît jamais. Malgré le fait que l'on retrouve des membres de chaque confession dans tous les métiers de Badonviller, à tous les niveaux de la société (aussi bien chez comtes, les officiers, dans la justice, l'artisanat, l'exploitation de la terre), la coexistence confessionnelle est limitée par une volonté, réfléchie ou non, de se regrouper par rapport à son appartenance religieuse et communautaire. En effet, au-delà de vouloir se rassembler auprès de personnes ayant la même confession que soi, c'est, peut-être, avant tout une volonté de côtoyer des gens de sa communauté car ce sont des personnes que l'on voit, entre autre, au moment de la messe ou encore des baptêmes ou toutes autres cérémonies religieuses. Ce sont donc avec ces gens que l'on crée le plus de lien social.

2. Les débuts de la recatholicisation (1608-1625)

2.1. Un rééquilibrage progressif

C'est donc en 1608 que l'on retrouve un comté de Salm avec toujours deux comtes, mais deux comtes catholiques. Cela a pour conséquence la mise en place d'une « politique confessionnelle » visant à favoriser, progressivement, la communauté catholique. Cela se fait par étape car les comtes ne peuvent heurter de front une communauté réformée aussi importante que celle qui se trouve dans leur comté, et notamment dans leur capitale. François

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

de Vaudémont et son homologue, Philippe-Othon, vont, entre autre, participer à améliorer l'encadrement des fidèles catholiques par l'entretien plus régulier d'un maître d'école catholique, ou encore par l'arrêt du paiement d'un pasteur.

Si l'on se penche, à nouveau, sur l'étude des charrues, l'on peut se rendre compte des rapports de force qui tendent à s'équilibrer. En effet, en 1611, les protestants détiennent 1,25 charrue contre 0,5 pour les catholiques²⁹. En 1619, Les réformés ont 3 charrues contre 2 pour les catholiques³⁰. On se rend, encore une fois, compte que l'on se trouve dans une petite ville, avec des petits propriétaires, des petits laboureurs. Mais au-delà de cet aspect, on s'aperçoit que les écarts sont moins importants qu'avant 1608. Le dynamisme de la communauté réformée ne semble donc pas avoir déclinée, mais le changement c'est que celle catholique a retrouvé un dynamisme économique.

Pour ce qui est du paiement de la taille, nous n'avons qu'une seule liste pour la période postérieure à 1608, celle de 1611. À cette date, les protestants payent mille cent trente-six gros de taille soit 63% du montant total³¹. Concernant les sujets payant plus de dix gros, 63% sont calvinistes. Il est donc très clair, si l'on compare avec les chiffres de 1589 et 1605, qu'il y a une communauté catholique qui semble s'enrichir, même si les réformés restent les plus riches, dans l'ensemble. On a alors un dynamisme économique qui semble à l'avantage des catholiques, de façon progressive, et celui des protestants reste stable, à ce niveau. En effet, le rapport de force qui tend très lentement à s'équilibrer n'est pas dû à une baisse de la richesse des protestants car ils continuent de payer plus d'impôt alors que le nombre de contribuables réformés baisse (il baisse de soixante-sept en 1605 à cinquante-neuf en 1611). Au contraire, le nombre de catholiques augmente (quarante-cinq en 1605 et soixante-trois en 1611) et c'est donc avant tout cette augmentation du nombre de contribuables catholiques qui tend à rééquilibrer la courbe plutôt que l'enrichissement des catholiques qui étaient déjà présent en 1605. Nous voyons donc bien ici que la richesse est majoritairement tenue par les réformés de Badonviller et que les débuts de la recatholicisation touchent avant tout les protestants les plus pauvres. L'avènement de deux comtes catholiques n'a, semble-t-il, pas favorisé un enrichissement personnel des catholiques mais cela a permis de participer à la conversion d'anciens réformés et de faire venir des catholiques et donc favoriser une immigration catholique.

²⁹ ADMM B 9048, chiffres concernant les sujets du comte de Salm uniquement.

³⁰ ADMM B 9058, idem.

³¹ ADMM B 9048, pour les chiffres de l'année 1611, en rappelant que ce sont les chiffres uniquement pour les sujets du comte de Salm (et non du rhingrave).

2.2. Deux comtes catholiques, un frein à la coexistence ?

2.2.1. Le maintien de la coexistence

Nous pourrions penser qu'avec deux seigneurs catholiques, les institutions du comté allaient subir un certain « virage confessionnel » et n'être peuplées plus que par des catholiques. Mais dans les faits l'on se rend compte que ce n'est pas forcément le cas. En effet, si l'on se penche sur les confessions des différents officiers des comtes, on peut voir que le protestantisme reste présent. C'est notamment le cas du châtelain de Philippe-Othon. En effet, le rhingrave catholique fait le choix de conserver des réformés à cette charge. Par exemple, l'année de la mort du rhingrave Frédéric, le châtelain est le réformé Jean Gilles de Verdun. Or Philippe-Othon décide de le remplacer, cette même année, par un autre réformé, le docteur Cunod qui conservera son office jusque 1611, date à laquelle le rhingrave fait à nouveau appel à Jean Gilles de Verdun (dont on a mention au moins jusque 1617) ce qui pourrait laisser entendre qu'il tient à garder quelqu'un qui connaît bien le rôle que doit jouer le châtelain, qui connaît bien les lieux et les affaires de Badonviller et ses alentours. Mais il en ressort aussi l'importance, très certainement, des liens familiaux et du clientélisme.

On retrouve cela pour un autre haut officier du comté de Salm, le gruyer. Ce dernier doit surveiller et gérer les forêts, c'est-à-dire, concrètement, il doit veiller au respect du règlement régissant les bois et forêts. Avant 1598, il n'y en a qu'un seul pour l'ensemble du comté. Après 1598, on trouve un gruyer par comte. Par exemple, Demange Rouyer l'est pour l'ensemble du comté à partir de 1587, puis il l'est ensuite plus que pour le comte de Salm, après 1598 et jusque 1610. Or, ce D. Rouyer est un réformé car on le retrouve dans le registre des baptêmes de Badonviller³². De ce fait, même après l'accession au pouvoir de François de Vaudémont, en 1600, ce dernier garde un protestant à la tête d'un des offices les plus importants du comté. Il en va de même du côté de Philippe-Othon qui conserve Claude Liebault, un calviniste. Cela montre à nouveau un certain pragmatisme, en ce sens où ils préfèrent laisser des officiers qui connaissent les affaires et qui savent les gérer. De plus, d'un point de vue identitaire c'est très important pour les protestants d'obtenir des postes de prestige et ayant un impact sur l'organisation du comté, car cela permet de consolider leur présence, puis de maintenir la présence protestante et l'identité protestante à des offices importants du comté, notamment face à deux souverains catholiques. Mais au-delà de cet aspect identitaire, cela montre aussi que la présence de deux comtes catholiques n'entrave pas

³² AMSMM GG 61.

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

tout de suite la coexistence confessionnelle puisqu'ils y participent en maintenant des protestants à la tête d'offices, aux côtés de catholiques.

On retrouve cette coexistence, après 1608, dans tous les organes de la société de Badonviller, comme, par exemple, au sein de la justice. En effet, en 1611 nous avons un cas de sorcellerie et le procès nous permet de repérer les différents acteurs de la justice de Badonviller³³. Or lors de ce procès, le maire de Badonviller, pour le comte François de Vaudémont, est un protestant, tout comme le doyen de la justice ordinaire de Badonviller, le maitre-échevin ou encore l'exécuteur de haute justice. On continue aussi de retrouver cette coexistence au sein des corporations qui, après 1608, tendent à s'ouvrir toutes aux catholiques. Par exemple, dans celle des fabricants d'arquebuses, en 1623, le maitre de la corporation est Benoit Jeannet, un protestant. Or ce dernier a prêté de l'argent à un autre membre, Thierry Rouyer, un catholique³⁴. De ce fait, on a un protestant qui a prêté de l'argent à un catholique. C'est donc l'aspect corporatif qui a pris le dessus. Même si, parmi les témoins de l'acte notarié, on a un catholique et un réformé et donc un certain équilibre qui montre que la frontière confessionnelle n'est jamais loin.

Finalement, le fait d'avoir deux princes catholiques n'entrave pas, dans un premier temps, la coexistence car ils décident, notamment, de maintenir des officiers protestants. De fait, ce n'est pas l'identité religieuse qui prend le dessus mais les compétences des personnes, ou encore des liens autres que communautaires (familiaux ou clientélares). La frontière confessionnelle n'est donc pas la seule à entrer en jeu. On peut penser qu'elle est présente, au sens où le fait d'avoir des membres de la communauté protestante à des postes importants peut être vu par cette dernière comme une reconnaissance de son importance au sein de la société.

2.2.2. *Vers la victoire catholique*

Malgré tout, cette domination sociale et économique protestante, qui tend à décliner comme nous l'avons vu, ne doit pas masquer le fait que les comtes ne peuvent se satisfaire d'une telle situation confessionnelle. Plusieurs éléments nous montrent que, peu à peu, les catholiques regagnent du terrain, notamment au sein de l'administration. Pour reprendre l'exemple des châtelains, si Philippe-Othon choisit des réformés ce n'est pas le cas de François de Vaudémont qui ne choisit que des châtelains catholiques. Il en va de même avec

³³ ADMM B 9048 pour ce procès.

³⁴ ADMM 3 E 63.

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

les gruyers car le comte de Salm, pour remplacer le calviniste D. Rouyer, choisit le catholique Grangier. Même si Rouyer n'est pas écarté du pouvoir puisqu'il obtient la charge d'arpenteur du comté de Salm. Malgré tout, on remarque des vrais choix confessionnels qui sont faits, dans le but de favoriser les catholiques. Mais cela se fait progressivement car il ne faut pas oublier l'importance numérique, sociale et économique de la communauté réformée.

D'ailleurs, cette importance au sein de la société est rappelée aux comtes par les protestants eux-mêmes dans une requête, datée de 1611, qu'ils ont adressée à François de Vaudémont, après qu'ils ont entendu dire que ce dernier avait l'intention de fermer l'accès à l'église partagée aux protestants³⁵. En effet, depuis le début des années 1570, on a la mise en place d'un *simultaneum* dans différentes paroisses du comté de Salm, et notamment à Badonviller. Cela entraîne donc le partage de l'église, du cimetière et des différents outils de culte (cloches, chancel, orgues, autels...)³⁶. Dans leur requête, les protestants rappellent qu'ils ont participé aux frais des divers travaux dont l'église et le cimetière ont eu besoin. Et ils déclarent que tous les réformés ont « employé la plus part de leurs petits moyens à l'amélioration et embellissement de v[ot]re ville se representent comme une nécessité de se pourvoir ailleurs »³⁷, si on leur ferme l'église. Cela montre bien l'importance de la communauté protestante qui n'hésite pas à laisser planer cette menace de quitter le comté s'ils n'obtiennent pas ce qu'ils veulent. Finalement, les comtes de Salm décident de la construction d'un temple (dont l'achat du terrain est aux frais des deux comtes) qui sera à l'usage exclusif des calvinistes. Cela peut symboliser les crispations qui apparaissent entre les deux confessions et la volonté comtale de mettre fin à la coexistence confessionnelle. Construire un temple pour les calvinistes c'est empêcher que les catholiques les côtoient trop souvent et c'est donc un frein à la coexistence. C'est pourquoi, paradoxalement, la construction du temple s'inscrit dans une politique de reconquête catholique. Enfin, ce nouveau lieu de culte réformé permet de s'inscrire dans la seconde frontière confessionnelle définie par Keith P. Luria c'est à dire une ligne de démarcation nette entre les deux groupes confessionnels³⁸. L'espace sacré est alors divisé et ces accords n'estompent pas les différences confessionnelles mais au contraire affirment les identités religieuses. C'est aussi une manière de s'opposer à la

³⁵ ADMM B 9048 pour cette requête et la réponse du comte de Salm.

³⁶ Jalabert, Laurent, « le *simultaneum* en Lorraine orientale et en Alsace Bossue (1648-1789) », *Annales de l'Est*, 2007-1, p.343-363.

³⁷ ADMM B 9048.

³⁸ Luria, Keith P., *Sacred boundaries. Religious coexistence and conflict in early-modern France*, The catholic University of America Press, Washington D.C., 2005, notamment l'introduction, p. XIII-XXXVIII.

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

coexistence confessionnelle et de la limiter en supprimant le *simultaneum* qui avait cours jusque là.

Enfin, terminons cette étude de la reconquête catholique en étudiant la démographie. Alors qu'en 1605 les protestants représentent environ 60% de la population³⁹, en 1611, c'est-à-dire onze ans après la prise de pouvoir de François de Vaudémont et trois ans après celle de son nouvel allié catholique Philippe-Othon, on ressent une légère baisse du nombre de protestants, même s'ils restent en supériorité. En effet, 53% des habitants qui payent les rentes dites de charrue sont protestants et on monte à 65% pour ceux qui payent le cens sur la maison⁴⁰. On ressent donc qu'il y a une forte implantation protestante mais que les décisions prises par les deux comtes catholiques entraînent un déclin progressif de la part des protestants dans la population de Badonviller. Enfin, en ce qui concerne l'année 1619, nous avons un très grand écart entre la part de protestants parmi les sujets qui payent les rentes de charrues (42%) et la part des protestants parmi les habitants qui payent le cens sur les maisons (70,5%). Par contre, si l'on regarde les chiffres bruts, on se rend compte qu'on a soixante-deux protestants, sur un total de cent quarante-sept personnes, qui payent la rente de charrues ; et soixante, sur un total de quatre-vingt cinq personnes, qui payent le cens sur les maisons⁴¹. De ce fait, on peut traduire cela par une plus grande assise territoriale de la part des protestants qui habitent, pour la très grande majorité, dans Badonviller et qui y sont propriétaires. Cela symbolise donc ce que nous avons vu, c'est-à-dire que la communauté réformée perd du terrain, notamment au niveau démographique, mais conserve une richesse certaine et une assise territoriale relativement importante.

Malgré tout cela, par un édit 12 mars 1625 (suite à un ordre impérial du 28 novembre 1624) qui interdit l'exercice du calvinisme dans tout le comté de Salm, les comtes ont la volonté de faire en sorte que les frontières politiques deviennent également des frontières confessionnelles, en rejetant le protestantisme en-dehors de leurs terres. Précisons que cet édit est aussi un coup politique car, en 1623, Philippe-Othon est élevé, par l'empereur, au rang de prince de Saint-Empire. Or l'une des conditions en contrepartie est de publier cet édit⁴². Ce dernier met donc fin officiellement à la coexistence dans le comté de Salm. Pourquoi la publication de cet édit à ce moment ? Cela s'explique par la pression de l'Empereur engagé

³⁹ ADMM B 9043, chiffre concernant uniquement les sujets du comte.

⁴⁰ ADMM B 9048, idem.

⁴¹ ADMM B 9058, idem.

⁴² Mieg, Philippe, « Les réfugiés protestants lorrains et de Sainte-Marie-aux-Mines à Mulhouse et en Suisse au XVIIe siècle. », in Société savante d'Alsace et des régions de l'Est, *Trois provinces de l'Est : Lorraine, Alsace, Franche-Comté*, F-X Le Roux, Strasbourg, 1957, p.13-36, p.14 pour cette information.

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

dans la Ligue catholique (dans le cadre de la Guerre de Trente Ans) et par les volontés de François de Vaudémont qui, en tant que membre de la famille de Lorraine, se veut être l'un des fers de lance de la Réforme catholique. De plus, c'est en 1625 que François, associé à son fils Charles, réussit à prendre la main sur la couronne ducale, au détriment de Nicole.

Cette décision d'interdire le calvinisme entraîne une émigration importante de la population réformée vers Bâle, Sainte-Marie-aux-Mines, Lixheim ou encore Metz. Il est difficile de savoir combien de familles protestantes sont parties. Malgré tout, en comparant les listes d'habitants des années 1620 à celle de 1633, nous pouvons en avoir une certaine idée. En 1633, sur les cent dix-sept chefs de familles inscrits sur le rôle du paiement des rentes de bétail, 32% étaient présent sur ceux des années 1620⁴³. Sur ces 32%, 12% (soit quatorze sujets) sont des anciens protestants. De plus, il y a quatre anciens réformés qui n'étaient pas présents dans les listes antérieures (ils étaient donc soit habitants d'un autre village proche de Badonviller, soit d'anciens sujets du rhingrave qui ont déménagé dans la partie appartenant au comte), et cinq autres sujets ayant un prénom vétérotestamentaire (comme Jacob, Isaac ou Abraham, prénoms qui sont majoritairement choisis par les protestants⁴⁴) mais qui n'étaient ni sur les listes précédentes ni dans le registre des baptêmes protestants (certainement des nouveaux habitants arrivés récemment). Ce qui fait que sur cette liste de 1633, on a 15% d'anciens protestants (voire 20% si l'on prend en compte les cinq sujets évoqués à l'instant). Ils se sont donc officiellement convertis, mais toute la question est de savoir si c'est une réelle conversion de cœur ou si un culte réformé domestique se maintient. Même s'il faut manier ces chiffres avec précautions, il semblerait bien qu'il y a eu à la fois une forte émigration réformée, mais également une importante immigration catholique car la population semble très renouvelée, mais en même temps la démographie reste stable par rapport aux années précédentes.

*

Nous avons donc vu de quelle manière les deux communautés confessionnelles coexistaient et quels étaient les rapports de force entre les deux. En effet, la communauté protestante s'est enrichie avant de se faire rattraper progressivement par une communauté catholique ayant l'appui des deux seigneurs. L'une des autres caractéristiques de Badonviller

⁴³ ADMM B 9070 pour ces chiffres et uniquement pour la part du comte de Salm.

⁴⁴ Pour ces questions sur les prénoms voir notamment Duhamelle, Christophe, « Le prénom catholique dans le Saint-Empire à l'époque moderne », *Annales de l'Est*, 1998-1, p.159-178 ; ou encore François, Etienne, *Protestants et catholiques en Allemagne. Identités et pluralisme. Augsburg, 1648-1806*, Albin Michel, Paris, 1993, p.180-190.

Gaëtan Dechoux (Université de Lorraine, CRULH)

Titulaire d'un master 2 d'histoire moderne

c'est que la Réforme se retrouve à tous les étages de la société (comtes, officiers, marchands, artisans, journaliers). Cela a pu entraîner une certaine paupérisation de la communauté, en ce sens où cette dernière a accueilli des nouveaux fidèles plus pauvres que les premiers ayant adopté le calvinisme. Mais une paupérisation limitée, comme nous l'avons vu, car les réformés ont plutôt dominé économiquement Badonviller. La richesse et le dynamisme économique sont importants pour une communauté confessionnelle, car un dynamisme économique permet une meilleure évolution de la communauté avec un meilleur encadrement des fidèles, notamment à travers le paiement d'un maître d'école pour former la jeunesse qui représente l'avenir de la communauté. On a donc pu s'apercevoir que les protestants étaient, globalement, plus riches que les catholiques, et que les écarts de richesse pouvaient être important. Mais concernant la possession de la terre (qui est finalement la première richesse à l'époque moderne), les catholiques ont longtemps dominé avant que les protestants ne réussissent à s'emparer de davantage de lots de terres. Mais dans le même temps même lorsque les catholiques ont moins de terres, les différences sont relativement légères. La domination protestante concernant cette possession du sol et des moyens de production n'est donc pas écrasante.

Autre élément important, la diversité de l'affirmation des identités. En effet, elle dépend du contexte aussi bien général, comme la diffusion de la Réforme tridentine qui exacerbe ces volontés d'affirmer son appartenance à un camp confessionnel, que plus précis et lié au quotidien comme le fait d'aller au four banal cuire son pain alors que le « fournier » est catholique ou encore aller à la taverne où l'on côtoie des personnes de l'autre confession et qui peut devenir le lieu de rixes interconfessionnelles.

Finalement, avec deux comtes catholiques à sa tête, le comté de Salm est entré progressivement dans la Réforme catholique. De ce fait, la coexistence a été rendue plus difficile en ce sens où l'identité confessionnelle est revenue au premier plan et la frontière confessionnelle a été marquée de façon concrète et durable (avec la construction du temple). Or la construction de la frontière n'est qu'une étape vers le but final des autorités catholiques : la conversion des protestants, ou, en tout cas, leur éviction du comté⁴⁵. C'est aussi la mise en avant de cette identité confessionnelle, et de cette frontière, qui permet aux catholiques de retrouver un dynamisme économique et, pour un plus grand nombre d'entre eux, d'obtenir une place plus importante au sein de la société.

⁴⁵ Luria, Keith P., *op. cit.*, p.47-102.